



Contre! AttaK II !

Retrouvez nous sur <http://www.financespubliques.cgt.fr/76/>

L'expression libre de  de Seine Maritime

Numéro 6
Numéro 6

« Rien ne s'accomplit dans ce monde sans passion »

Hegel

Plus de 1500 emplois supprimés à la DGFIP en 2016 !



TROP DE FONCTIONNAIRES ??



Chronique d'une mort annoncée

Lors d'un groupe de travail le 29 septembre dernier, La direction générale a présenté la généralisation du travail à distance dans les SIE. Deux formules sont prévues :



L'organisation déconcentrée « multi-SIE » (travail en réseau) dans laquelle un SIE prend à sa charge des missions qu'il assure pour le compte d'un ou plusieurs SIE, et L'organisation déconcentrée « mono-SIE » (le SIE dispose d'une antenne à distance) où après fusion de plusieurs services,

l'antenne géographique du-SIE absorbé prend à sa charge des missions pour le compte du SIE absorbant.

Cette configuration permet de maintenir sur le site les agents qui souhaitent y rester.

En clair, imaginez les SIP-SIE de Bolbec ou d'Elbeuf absorbés par

Le Havre, Rouen ou Dieppe avec la possibilité d'un maintien d'antennes locales.

La question est « jusqu'à quand », sachant que l'administration s'essuie les

pieds (pour ne pas dire autre chose) avec la notion de service public et dispose des agents à son gré (les contrôleurs SIE étant nommés sur un poste SIP).

Comme une multitude d'autres services, la structure actuelle des SIE est en fin de vie, atteinte par le cancer de la rentabilité.

Six Thèmes D (et pas D comme ... Direction)

D comme Demmerde-toi, Dépêche-toi, Dépatouille-toi, Débrouille-toi, Défonce-toi, puis Dégage ...

Les postiers du Havre ont fait grève pendant un mois. Pendant ce temps, le courrier n'a pu être distribué et notamment les avis d'imposition à la taxe foncière, laissant de nombreux contribuables dans une attente inquiétante eu égard à la limite de paiement.

Ceux-ci ont donc largement sollicité le CDIF afin d'obtenir des informations et ne pas être pénalisés.

En pareil cas, il est indispensable que nos directeurs, tenant compte de la particularité de la situation, accompagnent les agents chargés de l'accueil par des consignes visant des facilités de paiement ou toute autre mesure de tolérance administrative.

Hélas, nos collègues ont dû se débrouiller tout-es seul-e-s pour affronter un public soucieux, voire agressif et lui faire comprendre aimablement que c'était « comme ça et un point c'est tout ».

Par son absence ou son ignorance, la direction a apparemment anticipé la disparition de ce service !



Autant, suspens ton vol ?

Il y a un an, nous évoquions dans le CTK de septembre la comptabilisation du temps consacré à l'accompagnement de nos enfants pour leur rentrée scolaire.

Sans que cela passe pour une idée fixe, nous nous interrogeons néanmoins sur un fait qui pourrait être considéré comme une inégalité de traitement en matière de gestion des horaires.

En effet, lorsque la hiérarchie (agoramaniacque) remplit cette même obligation familiale, comment se comptabilise -et se rattrape- le temps non travaillé ?

Mais ce n'est qu'une question comme ça ...

UN DIRECTEUR NE DEVRAIT PAS DIRE ÇA...

Lors d'une visite au Centre des Impôts Foncier du Havre, un AFIPA chargé du dossier de la suppression du cadastre a affirmé, en réponse aux personnels qui l'interrogeaient sur l'échéance à venir, que Bercy avait validé le choix imposé par Madame l'Ex HG.

Or, dans le cadre d'un groupe de travail convoqué à la direction générale, un des participants appartenant à l'administration centrale n'a pas pu fournir aux représentants syndicaux, la confirmation d'une décision définitivement arrêtée.

Ce loyal porte-parole aurait-il donc été emporté par le zèle de sa mission ou s'agit-il d'une malheureuse impéritie * ?

Quoique il en soit, le fait est, qu'à ce jour, les agents du centre des impôts foncier demeurent dans une préoccupante incertitude sur leur devenir professionnel.

Alors, si Madame la nouvelle directrice pouvait faire comprendre à son staff que les approximations et/ou les contre-vérités peuvent engendrer de graves conséquences sur les conditions de travail dans les services dont elle a la responsabilité, nous en serions ravis.

* Incapacité dans l'exercice de sa profession ou de ses fonctions (définition du Larousse)

Quand la déco ... déconne!

Depuis quelques temps, les émissions sur la décoration, l'architecture d'intérieure, l'aménagement domestique ont foisonné sur les chaînes de la TNT.

Je pense que les personnes chargées de nos locaux administratifs au sein de la DGFIP 76 feraient bien de s'en inspirer et j'en veux pour exemple, la BCR à Rouen.

Outre le fait qu'elle est située dans un bâtiment éloigné des services gestionnaires, donc d'une source essentielle d'informations, leur agencement est on ne peut plus farfelu.

Imaginez un rez-de-chaussée non sécurisé au niveau des fenêtres, des bureaux carrément dispersés en plusieurs endroits, et même séparés par un couloir, sans parler de leur taille (petite) ou leur forme (étroite) !

Je suis certain que nous pourrions trouver des abbérations semblables sur tout le département !

Alors, s'il vous plaît, les Valérie Damidot du quai Jean Moulin, arrêtez de vous prendre pour Le Corbusier et laissez votre place à des spécialistes ; des êtres humains vont quand même passer la plus grande partie de leur existence dans ces lieux !



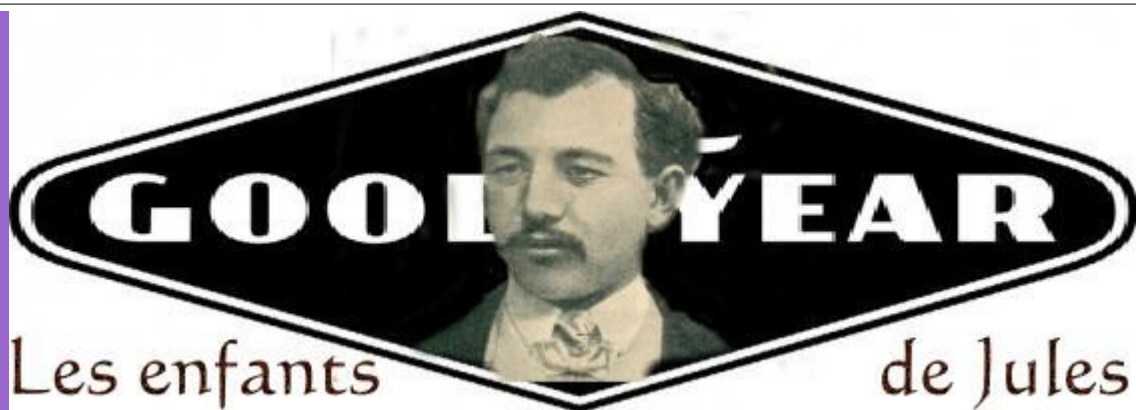
Depuis des années, la DGFIP subit des suppressions d'emplois (pas loin de 20 000 depuis 2009) dont nous payons les conséquences au quotidien. Inutile de faire un dessin.

Pourtant, à côté de cela, se multiplient les contrats « service civique », « apprentis » et « auxiliaires », preuve que le déficit en personnels se fait de plus en plus présent (mais ça, nous le savions).

Le constat est donc que, comme dans le secteur privé, l'administration fait le choix d'une gestion des effectifs en fonction des besoins.

Mais la différence est que le service au public est annuellement permanent et continu, avec certes, parfois quelques « pics d'affluence ».

Si ce management s'appliquait au staff de commandement, c'est-à-dire si il n'était fait appel aux AFIPA qu'en cas de besoin, je crains fort que ce ne soit ... jamais !



Le 25 novembre 1910, Jules Durand, ouvrier et syndicaliste havrais, était condamné à mort pour « responsabilité morale dans le meurtre d'un ouvrier », crime dont il n'était ni coupable ni responsable *, le pouvoir patronal de l'époque, aidé de la justice, voulant faire un exemple pour protéger ses intérêts de classe.

En 1981, la peine capitale était abolie et je me dis que c'est tant mieux.

Tant mieux, bien sûr pour la disparition de cette monstruosité d'un autre temps, mais également parce que c'est le sort qui aurait peut-être attendu nos camarades de l'entreprise Good Year accusés de séquestration.

En plus d'un siècle, rien n'a changé sinon la sanction dont sont régulièrement accablés les travailleurs qui défendent leur emploi.

Alors oui, si la nécessité l'exige, si il n'y a plus aucun moyen de se faire écouter, si il ne reste que la dignité pour vivre, nous devons tous être des enfants de Jules !!

(* à cet égard, nous vous conseillons le livre de Roger Martin et Mako, « les docks assassinés » paru en octobre 2016).

En bref

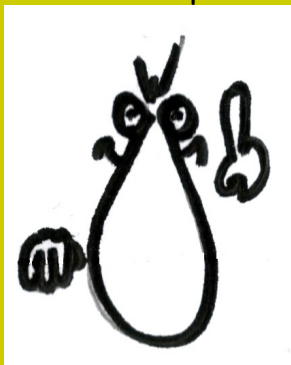
La DG a présenté aux organisations syndicales fin septembre le bilan social 2015.

On y apprend que le taux de féminisation des cadres supérieurs est de 21 %, que le vieillissement se poursuit et que les promotions déclinent.

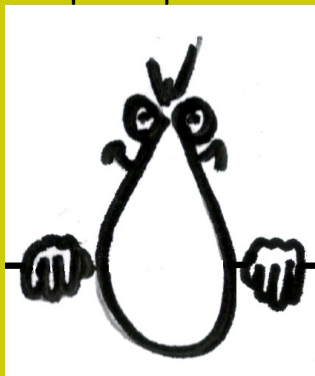
Mais pas d'inquiétude, tout va très bien pour nos directeurs (trices?) !!

Rémi a toujours le dernier mot ...

À entendre certains prétendants à la présidence,



On se dit que cette primaire ne sera pas la première ...



Qu'ils auront ratée depuis l'école !

